



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D I C R I M 2 0 2 0



S'informer, se former, se protéger

Juillet 2020



SOMMAIRE

DICRIM 2020

- 3 | Mot du Maire
- 4 | Mot du Directeur Général des Services
- 5 | Mot de l'élu délégué à la sécurité
- 6 | Procédure de vigilance cyclonique
- 10 | Risque inondation
- 11 | Risque mouvement de terrain
- 12 | Risque sismique
- 13 | Risque tsunami
- 14 | Risque industriel
- 14 | Risque volcanique
- 15 | Risque de matières dangereuses
- 16 | Risque pandémie



MOT DU MAIRE

La sécurité et la protection de la population samaritaine s'inscrivent dans les principales priorités de l'équipe municipale que j'ai l'honneur de piloter.

Depuis toujours, nous portons une attention particulière sur les risques majeurs recensés dans la commune et sommes soucieux d'appliquer la méthode d'information et de prévention. D'ailleurs, le décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004, stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ». Par conséquent, c'est dans ce cadre que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).

En effet, cette brochure permet de dénombrer et de cartographier les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée.

Ce support que j'ai le plaisir de vous présenter explique également les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population et précise pour chacun des risques, les conseils de comportements et les mesures à adopter.

Ce guide se veut un vrai outil de sensibilisation, concis et pratique.

Chaque citoyen est concerné par les consignes de sécurité à tenir, si l'un des scénarios évoqués devait, hélas, se produire.

La ville de Sainte-Marie dispose d'un magnifique cadre de vie.

Mais cette situation privilégiée a aussi ses contreparties car elle est exposée à de nombreux risques naturels (cyclone, houle, inondation, tsunami, séisme...). Et en tenant compte des expériences antérieures (Cyclone Dean du 17 août 2007, ouragan Maria du 18 septembre 2017, intempéries du 17 avril 2018), nous avons apporté une plus grande attention à la révision du Plan Communal de Sauvegarde dans un souci d'efficacité et de réactivité. Élaboré au niveau de la commune, celui-ci permet de mettre en place toutes les actions nécessaires à la sauvegarde de la population ou de l'environnement en cas de survenance d'un risque. Il ne se substitue pas aux actions de la sécurité civile. Il les complète et les renforce et est consultable par tous en mairie.

Je vous invite à lire attentivement le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de juillet 2020, et à le conserver précieusement. Nombreux sont les acteurs qui apportent leurs compétences et leur dévouement à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures de protection.

Je tiens, à cette occasion, à leur exprimer tous mes remerciements.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à vivre ensemble, en toute sécurité.

Bruno Nestor AZEROT
Maire de la ville de Sainte-Marie



Mot du Directeur Général des Services

Bertil BRIDIER

I Le DICRIM participe de la préparation des populations à la réponse à avoir en cas de réalisation d'un risque majeur. A l'heure où la pandémie de COVID-19 frappe le monde entier, nous sommes rappelés à sa bonne observation. Car le premier acteur de la résilience n'est pas l'autorité administrative sur laquelle repose l'obligation d'organiser la réponse collective à la réalisation d'un risque mais les personnes civiles, victimes de cet événement.

I La confiance immoderée dans la réponse collective conduit à des mouvements de panique ou de désarroi en cas d'absence ou de retard de celle-ci. Dans cette lutte contre le COVID-19, l'absence de masque ou de test a provoqué un sentiment de vulnérabilité dans la population. Cependant, l'intégration des gestes barrières et la discipline observée face aux mesures de confinement ont produit des résultats remarquables.

I La préparation de chacun à la survenance d'une catastrophe, pour ce qui le concerne, et dans son environnement immédiat, qu'il soit familial ou sur son lieu de travail, est une clé essentielle de la réponse adaptée à une situation exceptionnelle. Cette réponse ne peut reposer sur le seul bon sens ou l'instinct de survie. La réponse doit être préparée.

I Dans l'urgence, nous perdons une grande partie de notre sens critique, de notre entendement ou de nos moyens physiques et psychologiques.

Aussi, seules des actions anticipées régulièrement répétées et remémorées peuvent réduire les risques de comportements inappropriés et contraires aux intérêts individuels et collectifs.

I Le DICRIM vous apportera les ressources élémentaires qu'il convient de connaître ou mobiliser en fonction de la pluralité des risques auxquels nous sommes exposés.

I Sa lecture régulière et attentive vous incitera à toujours plus d'implication dans la prévention.



Mot de l'Adjoint en charge de la Sécurité

Roger BONIFACE

Notre territoire est soumis à de nombreux risques tels les cyclones, séismes, tsunamis, mouvements de terrain, inondations, accidents industriels, éruptions volcaniques...

Afin d'appréhender la réalité du danger et anticiper les crises, il est nécessaire d'informer chaque citoyen sur chaque risque et sur les comportements à tenir.

Dans ce souci de prévention, j'ai l'honneur de vous présenter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs 2020 (DICRIM).

Ce document d'information vise à rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

En effet, un habitant informé sur ces phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger est moins vulnérable.

En conclusion, je vous invite vivement à le lire avec attention et à le conserver précieusement.

Bonne lecture.

La procédure de vigilance «temps dangereux» aux Antilles-Guyane

Sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) et afin de protéger les populations, notamment dans les pays les moins bien équipés, les régions mondiales soumises aux cyclones tropicaux se sont regroupées afin de mettre en place des systèmes d'alerte.

Dans la région Caraïbe / Amérique centrale, le Comité des Ouragans composé de tous les états membres de l'OMM, a adopté un plan d'opérations concernant les ouragans, réactualisé et complété chaque année. Ce plan recommande aux pays de la zone la mise en œuvre de systèmes d'alertes pour prévenir les populations de l'arrivée prochaine de cyclones.

C'est dans ce cadre que s'est mis en place dans nos départements antillais des Plans Spécialisés Urgence Cyclone (PSUC), parfois connus aussi sous le nom impropre de Plan ORSEC Cyclone, qui définissent les responsabilités en matière d'observation de phénomènes, de prévision, d'avis, d'actions et qui déterminent les différentes communications à diffuser à la population selon le risque encouru.

En Martinique comme en Guadeloupe, ce Plan s'est progressivement nourri durant les 20 dernières années des différentes expériences de menace ou passage de cyclones sur nos îles : DAVID en 1979, HUGO en 1989, CINDY en 1993, DEBBY en 1994, IRIS puis successivement LUIS et MARILYN durant l'année 1995, GEORGES en 1998, JOSE puis LENNY en 1999, JEANNE et IVAN en 2004, chacun de ces phénomènes ayant un comportement singulier.

Depuis 2006 aux Antilles, la procédure de VIGILANCE METEOROLOGIQUE est en vigueur, aussi bien pour ces dangers dus aux cyclones tropicaux, mais aussi désormais pour les risques météorologiques classiques (*fortes pluies, mer forte, etc*).

A partir de fin 2007 en Guyane aussi, cette procédure a été adoptée (*et adaptée aux phénomènes de ce département*) pour les dangers dus aux risques de mer dangereuse sur le littoral et de fortes pluies.



VIGILANCE JAUNE

SOYEZ ATTENTIFS !

Une perturbation de type cyclonique (*tempête tropicale ou ouragan*) peut représenter une menace pour le territoire, à échéance encore lointaine ou imprécise, ou à échéance plus rapprochée mais avec effets limités (*impact modéré*) attendus sur le territoire.

HORS CYCLONE

Un danger de fortes pluies (avec ou sans orages) est proche ou à débuté ; ou un danger dû au vent d'alizé très soutenu que l'on connaît parfois est prévu ou est en cours ; ou un risque de mer dangereuse (houle forte et puissante déferlant sur les côtes, ou danger de mer forte due au vent local) est prévu ou débute.

- Se tenir informé de l'évolution auprès de Météo-France, des médias, des communiqués de la préfecture, etc.
- En cas de mer dangereuse, ne pas prendre la mer sans obligation particulière, éviter les activités à risque sur les plages et côtes
- En cas de risque de fortes pluies : éviter d'entreprendre des randonnées en montagne ou près des cours d'eau, et des zones habituellement à risques dès la survenance de mauvais temps...

APPROCHE CYCLONE

Vérifier :

- l'état des réserves en eau potable et alimentaires (*en aliments secs et conserves, etc.*), et notamment pour les bébés et les personnes affaiblies. Penser que si un cyclone dévaste le territoire, il n'y aura plus d'électricité durant de nombreux jours, et donc plus de réfrigérateurs, congélateurs, etc ...
- l'état des piles et batteries, notamment pour les radios (*pour écouter les communiqués des autorités, les bulletins météorologiques, ...*)



VIGILANCE ORANGE

PRÉPAREZ-VOUS !

Un cyclone tropical (tempête tropicale ou ouragan) représente un danger possible avec impact fort attendu à échéance encore un peu éloignée et donc avec encore une légère imprécision, ou un danger très probable à échéance rapprochée mais avec effets limités (impact modéré) tendus sur le territoire....

VILLE DE SAINTE-MARIE
DICRIM 2020



HORS CYCLONE

Un danger de très fortes pluies (*avec ou sans orages*) a débuté ou est imminent ; ou un danger particulier dû au vent d'alizé très soutenu que l'on connaît parfois est prévu ou est en cours ; ou un risque de mer particulièrement dangereuse (*houle forte et puissante déferlant sur les côtes, ou danger de mer forte du au vent local*) est prévu ou débute.

- Se tenir informé en continu de l'évolution de la situation météo auprès de Météo-France, des médias, des communiqués de la préfecture, etc.
- En cas de mer dangereuse, ne pas prendre la mer (*sous aucun prétexte*), éviter la proximité des plages où déferlent des rouleaux , protéger ses embarcations nautiques.
- En cas de risque de fortes pluies : évitez d'entreprendre des randonnées en montagne ou près des cours d'eau, et des zones habituellement à risques dès la survenance de mauvais temps

APPROCHE CYCLONE

- Vérifier pour tenir plusieurs jours en mode «survie»:
 - * l'état des réserves en eau potable et alimentaires (*en aliments secs et conserves, aliments pour bébés, animaux, etc.*). Attention aux denrées contenues dans les congélateurs : risque de coupures électriques.
 - * l'état des piles et batteries, notamment pour les radios (*pour écouter les communiqués des autorités, les bulletins météorologiques, ...*).
 - * penser à effectuer le plein de carburant pour vos véhicules, à protéger vos documents personnels (*pièces d'identités, assurances, traitements médicaux, etc.*), et de vous munir d'argent liquide (*les distributeurs risquent d'être inopérants, les achats par carte bancaire difficiles ...*).
 - * préparer l'habitation (*penser à ranger tout ce qui peut devenir des projectiles lorsque le vent soufflera*), commencer à consolider portes et fenêtres (*volets, contre-plaqués, rubans scotch sur les parties vitrées*), mettre hors d'eau (*si lieu à risque d'inondation*) les objets, mobilier sensibles ...



VIGILANCE ROUGE

PROTÉGEZ-VOUS !

Un cyclone tropical (*tempête tropicale ou ouragan*) représente un danger très probable à échéance rapprochée avec effets relativement forts (*impact assez fort à fort*), ou à échéance un peu plus éloignée mais avec effets intenses (*cyclone majeur, violent*) attendus sur le territoire.

VILLE DE SAINTE-MARIE
DICRIM 2020



HORS CYCLONE

Un danger de très fortes pluies (*avec ou sans orages*) a débuté et ses effets deviennent graves (*inondations généralisées, risques de glissements de terrains, éboulements, ...*) ; ou un danger de mer exceptionnellement dangereuse (*houle forte et puissante déferlant sur les côtes et pouvant détruire pontons, plages, déborder sur les routes littorales*) est prévu ou débute.

- Restez à l'écoute de la situation météorologique.
- En cas de mer dangereuse, toute sortie en mer est interdite, éloignez vous des plages et rivages ; protéger les embarcations nautiques.
- En cas de risque de fortes pluies : évitez toute sortie et protégez-vous. Evitez les zones montagneuses (*glissements de terrains, montée brusque des cours d'eau*), et les zones habituellement à risques dès la survenance de mauvais temps.

APPROCHE CYCLONE

- Rejoignez votre habitation au plus vite (*ou les abris dûment signalés par les mairies*) et protégez les ouvertures (*portes et fenêtres*) ; pensez à démonter les antennes extérieures et paraboles.
- Retirez ou arrimez les objets à l'extérieur, de manière à éviter qu'ils ne deviennent des projectiles dangereux.
- Rentrez les animaux.
- Préparez la pièce la plus sûre pour accueillir l'ensemble de la famille ; répartissez les moyens d'éclairage de secours (*bougies, piles torches, ...*).
- D'une manière générale, évitez tout déplacement et facilitez le travail des équipes des mairies ...



VIGILANCE VIOLETTE

CONFINEZ-VOUS, NE SORTEZ PAS !

Un cyclone tropical intense (*ouragan majeur*) représente un danger imminent pour partie ou totalité du territoire, ses effets attendus étant très importants.

VILLE DE SAINTE-MARIE
DICRIM 2020



VIGILANCE GRISE

RESTEZ PRUDENTS !

Un cyclone tropical a traversé le territoire, et a provoqué des dégâts.

Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, subsiste un danger (*fondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées, ...*).

Les équipes de déblaiement et de secours doivent pouvoir commencer à travailler sans être gênées dans leurs déplacements et leurs activités.

- Restez à l'écoute de la situation météorologique.
- Restez calme et à l'abri ; consolidez, si besoin, les portes à l'intérieur de l'habitation ; éloignez-vous des ouvertures (*confinez-vous dans la pièce la plus sûre de l'habitation*).
- N'utilisez pas le téléphone, sauf nécessité absolue.
- Une période de calme météo relatif peut survenir juste après des conditions très violentes : ne sortez pas, car il s'agit probablement du passage de l'œil de l'ouragan, suivi de très près par de nouvelles conditions sévères et intenses.
- Attendez les consignes des autorités avant de vous déplacer.
- D'une manière générale, ne sortez pas et ne circulez sous aucun prétexte (*en raison du danger extrême, mais également sous peine de poursuites pénales*) ...

- Continuez d'être à l'écoute des communiqués de la préfecture, des médias, de la situation météo, etc. Attendre de manière générale les consignes des autorités.
- Evitez de sortir, ne gênez pas les équipes de secours et de déblaiement. Éloignez-vous des points bas et cours d'eau dangereux, ne traversez pas les gués, ravines et fossés submergés.
- Déblayez si besoin votre habitation, ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre (*risque d'électrocution*).
- Assistez vos voisins si besoin, prévenez les secours le cas échéant.
- Evitez l'utilisation des téléphones sauf nécessité absolue (*encombrement des réseaux, équipes de secours prioritaires, ...*).
- N'utilisez votre véhicule qu'en cas d'impérieuse nécessité, et dans ce cas, conduisez avec la plus extrême prudence.
- Vérifiez la qualité de l'eau avant de la consommer ...



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est le débordement lent ou rapide des eaux lors de pluies abondantes sur la zone voisine plus ou moins éloignée du littoral, des rivières, ravines, ou dans les secteurs urbanisés où l'imperméabilité des sols et les difficultés d'évacuation des eaux pluviales favorisent la concentration du ruissellement.

Elle peut être violente et très rapide d'un cours d'eau à un autre dans notre région, et être très brève mais leur pouvoir corrosif peut emporter d'énorme quantité de terre et de débris de toutes sortes, entraînant des barrages naturels accentuant le phénomène ou pouvant brutalement céder et créer des dégâts en aval.

Le déboisement et l'urbanisation galopante augmentent ce risque et la quantité des eaux ainsi que la vitesse des flux nécessitent l'entretien permanent des circuits d'écoulement.

La Plaine de l'Union et l'usine Saint-James, les habitations du Bourg, des quartiers Saint-Jacques et Fourniols sont particulièrement concernées par les inondations



COMPORTEMENTS A OBSERVER

- **Consultez les services de la mairie avant d'acheter un terrain ou de construire**, ne jamais édifier sans permis de construire près des berges des rivières ou ravines.
- Ne rien y jeter et même entretenir ces rivières et ravines, risque de création de barrage en aval.

En cas de menace

- Fermez portes, fenêtres, l'alimentation en eau, électricité et gaz, surélevez les objets de valeur et les produits polluants, et ne traversez pas les gués. Si vous devez évacuer, gardez votre calme pour regagner les hauteurs les plus proches ou les abris désignés par la Mairie, sans tenter de revenir sur vos pas.
- En cas d'isolement, gardez une possibilité de signaler votre présence aux sauveteurs, (sifflets, lampe- torche...)

Après l'inondation

- Aérez et désinfectez les pièces, rétablissez l'électricité après vous être assuré qu'il n'y a aucun risque d'électrocution.
- Assurez-vous auprès de la Mairie que l'eau soit potable avant toute consommation, procédez au nettoyage et à l'inventaire des dommages que vous avez subis.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques, dans les zones à forte déclivité.

Il est dû à un processus lent de dissolution ou d'érosion, entraînant l'affouillement des talus par l'eau, favorisé par les effets des tremblements de terre, par l'action de la forte pluviosité aux Antilles, mais aussi par les activités de l'homme (*déboisement, tassement des fondations d'habitation, ...*)



COMPORTEMENTS A OBSERVER

- Ne jamais construire sur un terrain à risque et sans permis, rapprochez-vous de la mairie pour consulter la carte des zones concernées par ce risque et informez-vous sur les consignes de sauvegarde.
- Ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans l'avis d'un spécialiste. Observez l'évolution des éventuelles fissures de votre maison.

Pendant le phénomène

Fuyez latéralement et regagnez un espace sécurisé dans les hauteurs. Vous ne devez pas regagner une habitation endommagée par le phénomène.

Après le phénomène

Il convient d'évaluer les dégâts, d'informer les autorités et de se mettre à la disposition des secours.



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une fracturation brutale des couches de roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface. Il se traduit par des vibrations plus ou moins fortes de la terre, en fonction de son amplitude, sa durée et de la fréquence des secousses.

Il est caractérisé par son point de départ (*son foyer ou hypocentre*), par sa magnitude (*cette énergie qu'il libère et qui se calcule de 0 à 9 sur l'échelle de Richter*), et par son intensité qui ne se mesure pas mais correspond aux dégâts observés selon les caractéristiques du terrain.

Les effets d'un séisme sont directs (*effondrement des constructions...*) ou induits (*mouvement de terrain, liquéfaction des sols...*), et sont enregistrés par l'observatoire situé à Fonds Saint-Denis.

Actuellement aucune méthode ne permet de les prédire de manière fiable et précise.

L'arc des Antilles et plus particulièrement la Martinique est très exposé à ce risque à en juger par son classement en zone III dite de forte sismicité.

VILLE DE SAINTE-MARIE
DCCRIM 2020



COMPORTEMENT A OBSERVER

- **Construisez selon les règles parasismiques.**

Ayez toujours à portée de main :

- Un sac de survie (trousse de secours, denrées secs, eau, sifflet, etc.)
- lampe de poche,
- scellez aux murs et aux cloisons les meubles hauts, ne pas poser d'objets lourds et dangereux sur les étagères, enfermez au niveau du sol les produits dangereux et inflammables, repérez au préalable où vous pourrez vous mettre à l'abri en cas d'urgence.

- **Disposez d'un stock de vivre pour 7 jours minimum**

Pendant la secousse

GARDEZ VOTRE CALME

- Si vous êtes au rez-de- chaussée d'un immeuble, sortez dans un espace bien dégagé.

- Si vous êtes à l'étage d'un immeuble, réfugiez-vous sous une table solide, un encadrement de porte ou dans un coin de la pièce, éloignez-vous des fenêtres, des baies vitrées et des balcons.

- Si vous êtes dans un lieu public, ne vous précipitez pas vers les issues pour ne pas être piétiné ou étouffé, mais placez vous près d'un pilier ou à l'angle d'un mur.

- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des constructions, des piliers électriques.

- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous si possible et à distance des constructions et des fils électriques, puis attendez la fin de la secousse pour sortir.

Après la secousse

EVACUEZ LES LIEUX DANGEREUX DÈS QUE POSSIBLE.

- Ne jamais téléphoner pour ne pas gêner les services de secours, ni toucher aux fils électriques tombés, ni pénétrer dans les maisons endommagées, ni utiliser les ascenseurs.

- Veillez à fermer le gaz et l'électricité, évitez toutes flammes et étincelles (cigarettes).

- Eloignez-vous des côtes en raison d'un éventuel raz-de-marée ou de tsunami et écoutez la radio pour connaître les consignes.



LE RISQUE TSUNAMI

De manière générale, l'intégralité du territoire de la commune est concernée par ce risque et plus particulièrement les zones basses* du littoral Atlantique.

Dans notre région, le risque de séismes sous marins, d'éruptions sous marines, de chutes de flanc de montagnes ou de météorites dans la mer, etc... sont autant de faits générateurs de ce phénomène se caractérisant par une énorme vague se déplaçant rapidement (*entre 500 à 800 km/h, et à partir de 30 mètres de haut.*)

Comme en 1755 suite au tremblement de terre à Lisbonne au Portugal ou au Japon après le violent séisme du 11 mars 2011.

*Union, plaine de l'Union, Bourg, Fourniols.



CONDUITE A TENIR EN CAS DE TSUNAMI

Soyez à l'écoute des signaux d'alerte (*sirène, véhicule sono etc...*) si vous êtes près de la côte, soyez attentifs à tout retrait important et anormal de la mer, il faut se préparer à toute éventuelle évacuation, être attentif aux informations officielles, tenir prêt son véhicule pour un départ, se conformer strictement au plan d'évacuation prévu par les autorités. Soyez attentif à la sirène d'alerte à la population

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Pendant

Fuyez rapidement et regagnez au plus vite un espace sécurisé dans les hauteurs sans revenir sur ses pas.

Après

Écoutez les informations officielles et évitez de vous exposer à une nouvelle vague et de téléphoner, aidez ceux qui ont besoin d'aide, renseignez-vous sur la qualité de l'eau avant de la consommer.



LE RISQUE ACCIDENT INDUSTRIEL

Ce risque correspond à la seule présence de la distillerie « Saint-James » dans la zone urbaine du bourg de Sainte-Marie, mais il convient de ne pas pour autant exclure les activités de plusieurs ateliers de peinture automobile, ateliers de soudure ou de carrosserie... qui peuvent potentiellement constituer un risque d'explosion, d'intoxication chimique...



CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

En temps normal, il faut se préparer à une éventuelle évacuation, être attentif aux informations officielles et à la moindre alerte, tenir prêt son véhicule pour un départ, prévoir un itinéraire ou se conformer au plan d'évacuation prévu par les autorités.

Pendant

Se mettre à l'abri dans les maisons, boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation (*climatisation, ventilateur, seuil de porte etc...*) ne pas fumer ni allumer de feu, ne pas aller sur les lieux du sinistre, attendre les consignes, se préparer à toute éventuelle évacuation.

Après

Écouter les informations officielles, éviter de s'éloigner de son domicile et de téléphoner.



LE RISQUE VOLCANIQUE

Un volcan est une zone fragile de la croûte terrestre qui permet à des matériaux à des hautes températures (*le magma*) de s'épancher à la surface du sol, sous forme de lave ou de manière explosive sous forme de fragments incandescents accompagnés de gaz.

Il existe dans l'arc antillais une quinzaine de volcans actifs dont la montagne Pelée, en permanence sous la surveillance de l'Observatoire Volcanologique du Morne des Cadets.



CONDUITE A TENIR EN CAS DE CRISE VOLCANIQUE

En temps normal, il faut se préparer à une éventuelle évacuation, être attentif aux informations officielles et à la moindre alerte, tenir prêt son véhicule pour un départ, prévoir un itinéraire ou se conformer au plan d'évacuation prévu par les autorités.

Pendant

Si vous n'avez pas évacué, restez à l'abri dans les maisons, attendez les consignes, préparez-vous à toute éventuelle évacuation.

Après

Écoutez les informations officielles à la radio ou à la télévision, évitez de s'éloigner de son domicile et de téléphoner.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La Ville de Sainte-Marie est traversée par des routes nationales et départementales très fréquentées.

Elles sont quotidiennement empruntées par des poids lourds qui ravitaillent les stations services du nord de l'île en hydrocarbures ou qui transportent des produits fortement inflammables, du rhum par exemple, ce qui représente un risque potentiel en cas d'accident de la route ou de renversement.

Les réflexes qui sauvent...

- Enfermez-vous dans un bâtiment.
- Bouchez toutes les arrivées d'air.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux...
- Ni flamme, ni cigarette.
- Ne pas téléphoner, libérez les lignes de secours.



CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT RELATIF AU « TMD »

En temps normal, il faut se préparer à une éventuelle évacuation, être attentif aux informations officielles et à la moindre alerte, tenir prêt son véhicule pour un départ, prévoir un itinéraire ou se conformer au plan d'évacuation prévu par les autorités.

Pendant

Se mettre à l'abri dans les maisons, bouchez toutes les entrées d'air et arrêtez la ventilation, ne pas fumer ni allumer de feu, ne pas aller sur les lieux du sinistre, attendre les consignes, se préparer à toute éventuelle évacuation.

Après

Ecoutez les informations officielles, éviter de s'éloigner de son domicile et de téléphoner.



LE RISQUE PANDÉMIE

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population, d'un ou plusieurs continents, voire même de la planète.

Une épidémie est une propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes telles la dengue et la grippe.

Pour les animaux on parle d'épidémie.



Cette année est apparue un nouveau virus mortel, le covid-19, qui a provoqué une pandémie.

La gestion d'une crise liée à une épidémie ou pandémie relève de la compétence de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Toutefois, sur le territoire de la Ville, les actions suivantes sont à mener :

- Maintien des services essentiels à la continuité de la vie collective (*mise en place de numéros d'astreinte*)
- Maintien par le CCAS des services d'aide aux personnes (*portage de repas, aide à la personne*)

Les mesures de protection

• Campagne d'information et de prévention à l'égard de la population sur les risques et attitudes face à la propagation du virus.

Mesures barrières à adopter afin de se protéger et protéger les autres :

- Distanciation physique.
- Port du masque.
- Lavage fréquent des mains.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main.
- Eviter les embrassades.

CORONAVIRUS? POUR SE PROTÉGÉR ET PROTÉGÉR LES AUTRES

COVID-19



Se laver très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Contact :

Mairie de Sainte-Marie
Standard : 0596 69 30 06
Service Sécurité Civile : 0596 69 30 06 poste 195

Numéros utiles en cas d'urgence :

Service Territorial d'Incendie et de Secours : 18
Gendarmerie de Sainte-Marie : 0596 69 54 20
SAMU : 15